Déroulement de l’épreuve de tir de départage féminin

Cercle de tir de 1 m de diamètre (cercle de placement de la boule cible)
Cercle de lancer de 0,5 m de diamètre (cercle de lancer / position du tireur)

Le tir s’effectue uniquement à la distance de 8,50 m (du bord du cercle de lancer au centre du cercle de placement de la boule cible) sur 2 tours c'est-à-dire que chacune des 4 tireuses aura 2 boules à tirer

Une liste de 4 joueuses inscrites sur la dernière feuille de match jouée est préétablie par les 2 capitaines avant le tir.

A chacun des 2 tours le tir s’effectue sur une seule boule placée au centre du cercle de tir en opposant 1 à 1, en alterné, les joueuses dans l’ordre de la liste.
Les joueuses des 2 équipes sont placées sur le côté à 2 mètres à l’arrière du tireur.
Les boules de tir ne sont ramassées qu’à l'issue du 1er tour et du passage des 8 joueuses.

La désignation de l’équipe qui débute le tir se fait par tirage au sort

Les points sont comptabilisés par la table de marque par annonce de l’arbitre principal placé au cercle de placement de la boule cible et après validation du tir par le second arbitre placé au cercle de lancer (jugement des pieds)

1 point pour la boule touchée restant dans le cercle de placement de la boule cible
3 points pour la boule touchée et sortie du cercle de placement de la boule cible
5 points pour le carreau restant dans le cercle de placement de la boule cible

Sont autorisées à arbitrer les épreuves de tir toutes personnes (officiels/éducateurs) agréés préalablement par le Jury de la compétition.

L’équipe ayant totalisé le plus grand nombre de points à la fin des 2 tours remporte le match

En cas d’égalité après les 2 tours on procédera à l’épreuve de tir appelée « mort subite » aux mêmes conditions que dans les 2 tours mais sans décompte de points, le match est perdu par l’équipe qui aura, la première, simplement manqué la boule cible. Ceci à la condition évidente que chaque équipe ait tiré le même nombre de boules.